

**Resolute Mining Limited (Resolute) maintient des normes élevées en matière de gestion des résidus miniers en adoptant une approche proactive visant à soutenir l'exploitation d'installations de stockage des résidus miniers et de l'eau sûres à toutes les phases du cycle de vie des installations, y compris lors de leur fermeture. Nous cherchons à mettre en œuvre des systèmes de gestion, des pratiques, des normes et des mesures de protection robustes, avec pour objectif de ne causer aucun dommage aux personnes ni à l'environnement.**

Resolute est une société d'exploitation, de développement et d'exploration aurifère multi-actifs à vocation africaine et cotée à la Bourse australienne (Australian Securities Exchange) (ASX:RSG) et à la Bourse de Londres (London Stock Exchange) (LSE:RSG).

En tant que membre du Conseil mondial de l'or, Resolute s'engage à respecter les Principes pour une exploitation aurifère responsable (RGMP) et à développer des approches de bonnes pratiques pour la gestion du stockage des résidus miniers et autres grandes installations de barrage, en tenant compte, sans s'y limiter, des Principes miniers du Conseil international des mines et métaux (ICMM) et de la Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus miniers (GISTM).

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités et des représentants de Resolute, y compris les employés, les sous-traitants et les partenaires de ses actifs contrôlés et gérés.

Resolute s'engage sur les points suivants :

- Concevoir, construire, exploiter, mettre hors service et réhabiliter les barrages miniers majeurs, avec pour objectif de ne causer aucun dommage aux personnes ni à l'environnement.
- Respecter toutes les lois, réglementations et conditions de licence applicables dans les pays où nous opérons, et appliquer les bonnes pratiques du secteur en matière de gestion des résidus miniers et d'installations de barrage, à toutes les phases de leur cycle de vie.
- Maintenir un système de gestion des résidus miniers robuste et propre au site, intégré aux autres systèmes de gestion opérationnelle et aligné sur la GISTM.
- Nommer et habiliter des personnes qui exerceront des fonctions critiques pour la sécurité dans la gestion des installations de stockage des résidus miniers. Veiller à ce que les titulaires de ces fonctions possèdent les qualifications et l'expérience requises et qu'ils soient soutenus pour atteindre le niveau de compétence requis, grâce à des formations complémentaires et à des plans de succession.
- Développer et maintenir une base de connaissances multidisciplinaire pour favoriser une gestion sûre des barrages.
- Pour les nouvelles installations, utiliser la base de connaissances pour réaliser une analyse multicritère des solutions de remplacement pour l'ensemble des sites, technologies et stratégies réalisables en matière de gestion des résidus miniers, puis sélectionner l'option qui minimise les risques pour les personnes et l'environnement.
- Sélectionner, identifier explicitement et documenter tous les critères de conception et les facteurs de sécurité appropriés pour minimiser les risques pour tous les modes de défaillance crédibles et pour toutes les phases du cycle de vie de l'installation.
- Déterminer, pour chaque installation, la classification des conséquences d'une défaillance sur la base des modes de défaillance crédibles et mettre en œuvre des mesures afin de réduire la probabilité et les conséquences d'une défaillance de l'installation, à un niveau aussi bas que raisonnablement possible (ALARP).
- Tenir à jour, pour chaque installation, un manuel d'exploitation, de maintenance et de surveillance (OMS). Réviser et mettre à jour régulièrement le manuel OMS, chaque année ou en réponse à des changements significatifs des procédures de gestion.
- Mettre en œuvre un système officiel de gestion des changements au niveau des sites, y compris des écarts par rapport aux procédures d'exploitation normales qui déclenchent l'évaluation, l'examen, l'approbation et la

documentation des modifications apportées à la conception, à la construction, à l'exploitation ou à la surveillance des barrages.

- Mettre en œuvre, pour chaque barrage, un système de surveillance complet et intégré qui vérifie efficacement les performances au regard des facteurs critiques pour la sécurité et des modes de défaillance potentiels. Toute performance en dehors des plages attendues doit être traitée rapidement au moyen de plans d'action en cas d'élément déclencheur (TARP).
- Mettre en œuvre une assurance externe des aspects techniques, opérationnels et de gouvernance, y compris des inspections indépendantes annuelles afin d'évaluer la sécurité des installations de stockage des résidus miniers et de l'eau.
- Maintenir un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence propre au site, fondé sur des modes de défaillance crédibles et sur l'évaluation des conséquences potentielles. Veiller à ce que des processus soient en place afin de détecter, gérer et atténuer les impacts potentiels en cas de défaillance.
- Divulguer publiquement et donner accès aux informations sur chaque installation de stockage des résidus miniers au moins une fois par an, y compris sur l'engagement de Resolute en faveur d'une gestion sûre de ces installations et sur la mise en œuvre de son système de gestion des résidus miniers.
- La direction fournira régulièrement des rapports au comité de durabilité sur toutes les questions susmentionnées relatives à la gestion des résidus miniers, en veillant à maintenir un niveau approprié de supervision et de transparence.



Chris Eger

Directeur général et chef de la direction